



Mairie  
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation des comptes de gestion et des Comptes Administratifs 2015 (Budget Principal et CCAS)**
- **Vote du Budget 2016 (Budget Principal) et décisions budgétaires annexes (délibérations fiscales, attribution de subvention, affectations comptables, etc.)**
- **SACO – Régie d'Assainissement Collectif : approbation des conventions d'exploitation communale de l'assainissement collectif et de facturation et d'encaissement de la redevance d'assainissement collectif intercommunal (révision, réactualisation)**
- **Demandes de subventions**
- **Examen des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables (le cas échéant)**
- **Questions diverses**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :**

Les comptes administratifs de 2015, conformes aux comptes de gestion de la Trésorerie de Bourg d'Oisans se résument comme suit :

• **COMMUNE :**

**Section de fonctionnement :**

Résultat à la clôture de 2014	+ 25 607.19 €
Résultat de l'exercice 2015	+ 86 242.89 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>+ 111 850.08 €</b>

*A noter que n'ont pas pu être comptabilisés sur 2015 en dépenses de fonctionnement :*

- reversement Rôle d'assainissement au SACO	40 436.23 €
- diverses factures non reçues au 31/12/15 pour	6 032.34 €

*SOIT TOTAL QUI AURAIT DU ETRE PRIS EN COMPTE SUR 2015 : - 46 468.57 €*

*Et a été comptabilisé sur 2015 en recettes de fonctionnement alors qu'elle était habituellement affectée à la section d'investissement (selon délibération II12 2015) suite aux remarques faites par la CDC par rapport à nos résultats de fonctionnement (en vue d'un éventuel dossier) :*

- dotation de solidarité 2015 (CD38)	- 36 307.00 €
--------------------------------------	---------------

**Si l'on considère ces différents éléments, le résultat net réel de la section de fonctionnement pour l'exercice 2015 devrait être de : + 3 467.32 €**

*(soit + 29 074.51 € en résultat cumulé)*

**Section d'investissement :**

Résultat à la clôture de 2014	+ 12 775.17 €
Résultat de l'exercice 2015	+ 37 660.99 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>+ 50 436.16 €</b>
<i>Reste à réaliser en recettes d'investissements</i>	<i>+ 173 898.16 €</i>
<i>Reste à réaliser en dépenses d'investissements</i>	<i>- 34 236.94 €</i>
<b>Total avec reste à réaliser</b>	<b>+ 190 097.38 €</b>

*A noter qu'ont été enregistrées en recettes d'investissement sur 2015 les recettes exceptionnelles ou avances suivantes :*

Emprunt CDC plan de relance FCTVA	+ 54 400.00 €
Avance sur subvention CD38 / parkings	+29 195.00 €

*SOIT TOTAL « EXCEPTIONNEL » PRIS EN COMPTE SUR 2015 : - 83 595.00 €*

*+ A prendre en compte sur la section d'investissement la dotation de solidarité affectée à la section de fonctionnement (cf ci-dessus) + 36 307.00 €*

**Si l'on considère ces différents éléments, le résultat net réel de la section de d'investissement pour l'exercice 2015 hors restes à réaliser devrait être de : - 9 627.01 €**

*(soit + 3 148.16 € en résultat cumulé)*

- **CCAS**  
 Résultat exercice 2015 - 2 518.31 €  
 Report résultat clôture 2014 + 2 813.54 €  
**Résultat global au 31/12/2015 (fonctionnement) + 295.23 €**

*Pour rappel, suite à la délibération IX 12 2015 du 8 décembre 2015 approuvant la dissolution du CCAS au 31/12/15 et son réintégration dans le budget principal, le résultat du CCAS sera affecté au Budget Primitif 2016 de la Commune en recettes de fonctionnement à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour 295.23 € (totalité)*

## **BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Les Budgets Primitifs 2016 sont votés comme suit :

- **COMMUNE :**  
 La section de fonctionnement s'équilibre à 423 772.31 €  
 La section d'investissement s'équilibre à 880 332.86 €

## **DELIBERATIONS :**

- **Délibération fiscale :** les taux d'imposition (Taxes Foncières, Taxe d'Habitation, CVAE) restent inchangés par rapport à 2015
- **Attribution de subventions de fonctionnement** pour l'année 2016 à des associations locales
- **Budget Primitif 2016 :** remise accordée à un locataire suite à fuite d'eau averée sur son compteur d'eau
- **Budget Primitif 2016 :** admission en non valeur de créances minimales sur exercices antérieurs
- **SACO :** convention de facturation et d'encaissement de la redevance d'assainissement / Avenant n°1 suite à la pose des compteurs individuels
- **SACO :** adoption de la nouvelle convention d'exploitation communale de l'assainissement collectif (remplace la précédente devenue caduque)
- **Communauté de Communes de l'Oisans :** Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du service commun d'instruction des demandes d'urbanisme
- **Urbanisme :** autorisation d'empiètement du domaine public suite à demande d'un particulier
- **Micro centrale hydroélectrique du moulin (ruisseau de la Salse) :** convention avec la société HYDROWATT

## **PROGRAMMATION DES TRAVAUX / SELON BUDGET PRIMITIF 2016**

Sous réserve de l'obtention des financements correspondants, les travaux suivants inscrits au Budget Primitif sont programmés pour 2016 :

- Remplacement du matériel informatique de la mairie et de la bibliothèque
- Acquisition d'une balayeuse pour entretien de la voirie
- Etude pour la réactualisation de la scénographie de la Maison des Alpages
- Réalisation d'un accès à la Maison des Alpages pour les personnes à mobilité réduite
- Poursuite de la réfection de la voirie à l'intérieur du village
- Réfection de la voirie communale (accès hameaux et alpages) suite aux dégâts d'orages 2015
- Poursuite de l'aménagement de l'aire d'accueil à l'entrée du village (parkings de Sainte Anne) pour une mise en service été 2016
- Finalisation et équipement de la plateforme « aire de jeux multi sport » I situé au dessus de l'Eglise
- Alpages : aménagement de distribution d'eau aux chalets des Prés Nouveaux et de St Sébastien et isolation de ce dernier

- Alpages : remplacement du système solaire du Chalet de Rif Tord
- Enfouissement des réseaux « secs » (électricité, télécom et télévision) lieudit « La Cure 5 » et réfection en coordonnées des réseaux d'eau et d'assainissement avec mise en séparatif de la collecte des eaux pluviales
- Poursuite de l'étude de qualification des sources

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Examens des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables
- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes

